**Dans le cadre de la pandémie Covid 19**

**Mesures sanitaires et organisation des mouvements dans l’école jusqu’à nouvel ordre :**

Port du masque :

Toute personne de plus de 12 ans doit porter un masque dans l’enceinte de l’école.

L’élève n’est pas accepté à l’entrée de l’école s’il ne porte pas un masuqe.

Le masque doit être propre et en bon état. Les familles doivent veiller à laver les masques en tissus quotidiennement.

Si l’élève perd son masque dans la journée, un masque lui sera fourni et facturé aux parents (si stock disponible).

La circulaire ministérielle prévoit que le masque peut être ôté pendant les récréations et pendant les séances d’éducation physique.

Le cours de natation (1ère commune), obligatoire, est assuré aux Bains de Bruxelles.  Le masque doit être porté dans les vestiaires.

Lavage des mains et usage du gel hydroalcoolique, occupation/désinfection des bancs et chaises :

A l’arrivée au matin, les élèves désinfectent leurs mains au gel hydroalcoolique mis à leur disposition à l’entrée de l’école.

Les élèves se lavent les mains aux toilettes et aux éviers disponibles pendant les pauses.

Les élèves ont une place attribuée dans la classe et n’en changent pas.

Les élèves désinfectent leur banc et leur chaise chaque fois qu’ils quittent un local, à l’aide du spray désinfectant et des lingettes à disposition.

Les bancs doivent être dégagés à la sortie d’un local. Aucun matériel ni objet ne peut rester sur les bancs. Les élèves emportent leurs effets à domicile.

Accueil du matin, de l’après-midi et après les récréations :

* 3è, 4è, 5è et 6è années, daspa B :

5 minutes avant la sonnerie, les élèves de 3è, 4è, 5è et 6è montent directement devant leur local et y attendent leur enseignant. Les élèves qui ne se trouvent pas devant la porte de leur classe au moment de la sonnerie sont considérés en retard.

* 1ère, 2è, degré différencié, daspa A :

5 minutes avant la sonnerie, les rangs se forment dans la cour. Les élèves qui ne sont pas dans leur rang à la sonnerie sont considérés en retard.

Les conséquences et sanctions des retards sont indiquées dans notre Règlement d’ordre intérieur.

Accès aux bâtiments de l’école :

Seuls les élèves inscrits sont autorisés à pénétrer dans l’enceinte de l’école.

Afin d’éviter les files et regroupements à l’entrée et à la sortie, à la 1ère heure du matin (08 :10) et de l’après-midi (13 :40), le volet principal sera levé pour permettre le flux des élèves. Aux autres heures, les entrées se font par le sas habituel. Les sorties se font par le sas habituel sauf à la dernière heure, où elle se fait par le volet pour éviter l’affluence.

En cas de modification horaire (licenciement) ou de début de journée différée, les élèves se signalent à l’accueil. Ils doivent pouvoir produire à la demande de tout adulte, leur horaire et leur journal de classe avec un éventuel bon de sortie/licenciement. Les retards sont sanctionnés (voir ROI)

Les entrées pour la 1ère heure du matin des élèves se font strictement :

Entrées :

* De 7h45 à 8h10
* De 8h50 à 9h si début des cours en 2ème heure
* 13h30 à 13h40

Sorties :

* De 12h40 à 12h50 (si obligation ou autorisation de sortie à midi ou si fin des cours)
* De 14h30 à 14h40 si fin des cours après la 6ème heure
* De 15h20 à 15h30 si fin des cours après la 7ème heure
* A 16h10

Cafeteria, distanciation de sécurité :

En cas de nécessité d’ôter le masque (cafeteria, ...), les distances de sécurité doivent être respectées.

Une rangée de tables sera attribuée à chaque niveau d’étude.

Les élèves et adultes portent le masque dans leurs déplacements dans la cafeteria. Ils ne peuvent l’ôter qu’une fois assis à une table.

**La cafeteria n’est pas accessible aux élèves pendant les récréations du matin.**

Heure de table des **4è, 5è, 6è** : obligation de sortie !

Par manque de place dans la cafeteria permettant de respecter les mesures sanitaires, les élèves de 4è, 5è et 6è année DOIVENT sortir de l’enceinte de l’école pendant le temps de midi. Ils quittent l’école à 12:50 maximum et reviennent à l’école à 13:30 au plus tôt. **La cafeteria ne leur sera pas accessible**.

Heure de table du **degré différencié, du 1er degré et des 3è** :

Seuls les élèves du 1er degré, du degré différencié et de 3è année sont autorisés à rester dans l’enceinte de l’école pendant le temps de midi et à fréquenter la cafeteria sur des tables qui leur sont attribuées. Les élèves de ces classes qui ont l’autorisation de sortir de l’école pendant le temps de midi et qui sortent effectivement doivent avoir quitté l’école à 12 :50 maximum et reviennent à l’école à 13:30 au plus tôt. En aucun cas ils ne peuvent sortir acheter un repas et revenir le consommer dans l’école : leur surveillance n’est pas assurée.

Les élèves autorisés à sortir sont munis d’une “carte de sortie”. Ils ne peuvent pas sortir de l’école s’ils ne peuvent la produire. En cas de perte, un renouvellement de carte sera facturé 5 euros.

NB : Les majeurs sont toujours autorisés à sortir à l’heure de table (sans carte).

Visiteurs et parents :

Les parents font une demande de rendez-vous via le journal de classe de leur enfant ou via teams, s’ils souhaitent rencontrer un enseignant.

Les éducateurs sont accessibles par téléphone aux heures où ils sont en fonction (voir leur numéro au journal de classe)

Les autres visiteurs doivent prendre rendez-vous à l’accueil (02 511 53 22). L’accueil transmettra à la personne concernée.

L’accueil et le secrétariat des élèves ne pourront accueillir plus de 2 visiteurs à la fois.

Toilettes :

Les sanitaires sont désinfectés après les pauses, soit 3 fois par jour.

Les utilisateurs sont priés de baisser l’abattant du WC avant de tirer la chasse.

Sorties scolaires :

Malheureusement, les écoles ont reçu consigne de ne pas organiser de sorties scolaires culturelles jusqu’à nouvel ordre. Sont cependant autorisées les sorties en lien avec le programme scolaire et appartenant à notre projet d'établissement. Quand elles existent, elles sont donc obligatoires.

Septembre 2020

La direction